



AVIS PUBLIC

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION **RÈGLEMENT NUMÉRO 1004-2-001**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, assistant-greffier de la Ville de Terrebonne, que le conseil a adopté par résolution, lors de la séance tenue le 10 septembre 2018, le projet de règlement numéro 1004-2-001 modifiant le règlement relatif aux permis, aux certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 1004 de la Ville de Terrebonne.

QU'une assemblée publique de consultation sur ledit projet se tiendra le **mercredi 26 septembre 2018, à 17 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Au cours de cette assemblée, M. Réal Leclerc, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

QUE l'objet du projet de règlement 1004-2-001 est de réviser certaines dispositions sur des documents exigibles, délais et validité et autorisations requises.

Le projet de règlement vise l'ensemble de la Ville.

Le projet de règlement numéro 1004-2-001 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 1004-2-001 est disponible pour consultation au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

À Terrebonne, ce 19^e jour du mois de septembre 2018.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA
